

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22-043

L'an deux mil vingt-deux et le huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

<b>Nombre de conseillers :</b>	Date de convocation :	04/07/2022
En exercice : 23	Date d'affichage :	04/07/2022
Présents : 18		
Votants : 19		

**Présents :** MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - DELWAL Jean-Luc - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MICHELLAND Bruno – RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

**Excusés :** MM. GACHET Roger - MELLAN Lionel  
Mmes BOIVINEAU Myriam - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND

**Objet :** Demande de subvention par les associations

Monsieur le Maire **DONNE LECTURE** au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par l'association DECAPADIOTS, la commune de Saint Alban d'Hurtières et l'association « La Vie pour Eux ».

Il **PRECISE** qu'en ce qui concerne l'association DECAPADIOT, cette subvention permet de les soutenir dans l'organisation de leur festival annuel qui rencontre beaucoup de succès.

Il **INDIQUE** qu'en ce qui concerne la commune de Saint Alban d'Hurtières, la commune de Val d'Arc a toujours soutenu l'aménagement et la sécurisation du Lac de Saint Alban d'Hurtières.

Enfin, il **PRECISE** que l'association « La Vie pour Eux » a vocation de réaliser des activités avec les aînés hébergés à l'EPADH d'Aiguebelle.

Il **RAPPELLE** au Conseil Municipal l'importance du soutien de ces intervenants sur le territoire de la Commune de Val-d'Arc.

Il **PROPOSE** au Conseil Municipal, d'accorder :

- une subvention de 2000 euros (deux mille euros) pour l'association DECAPADIOTS,
- une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) pour le lac de Saint Alban des Hurtières,
- une subvention de 300 euros (trois cents euros) pour l'association « La Vie pour Eux ».

Le Conseil Municipal après avoir écouté la présentation de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- **APPROUVE** l'attribution de subvention par aux associations DECAPADIOTS, commune de Saint Alban d'Hurtières et l'association « La Vie pour Eux ».
- **DIT** que le montant des subventions s'élève à :
  - une subvention de 2000 euros (deux mille euros) pour l'association DECAPADIOTS,
  - une subvention de 2 000 euros (deux mille euros) pour le lac de Saint Alban des Hurtières,
  - une subvention de 300 euros (trois cents euros) pour l'association « La Vie pour Eux ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents correspondants,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Val d'Arc.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus



Le Maire,

José RICO-PEREZ